



CONSEIL
DE QUARTIER
NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES

Extrait du procès-verbal de la troisième assemblée publique de l'année 2011 du conseil d'administration du conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides, tenue le mercredi 2 novembre à 19 h au chalet Notre-Dame-des-Laurentides, 55, rue Moïse-Verret.

RÉSOLUTION 11-CA-30

Madame Lisette Pelletier propose d'entériner le document préparé par le conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides et déposé à la Ville de Québec concernant le projet de modification des limites de territoire des conseils de quartier et révision des mécanismes de participation citoyenne. Madame Johanne Lavallée appuie cette proposition.

Adoptée à l'unanimité

Johanne Lavallée, présidente

Pascal, Fleury, secrétaire



CONSEIL
DE QUARTIER

NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES

Projet de modification des limites de territoire des conseils de quartier et de révision des mécanismes de participation citoyenne

Commentaires du Conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides

Octobre 2011

ARRONDISSEMENT No 2

Ecole située sur le chemin du lac Saint-Charles, près de l'église, elle a servi pour fins d'éducation jusqu'en 1917, date où fut construit le « petit couvent ». Elle existe encore aujourd'hui.

C'est la propriété de Monsieur Louis Lepire, située à 15, rue de l'Eglise.



La rue de l'Église s'appelle maintenant Isaac-Bédard. Photo tirée de la page Facebook *Notre-Dame-des-Laurentides, histoire et patrimoine*, page entretenue par José Doré, un ancien administrateur.

Contexte

Le Conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides est situé en banlieue, dans un secteur qui change rapidement. Nous avons mis en commun nos réflexions dans le document ci-contre. Cependant, les changements qui seront apportés ne soulèvent que quelques questions que nous souhaitons communiquer aux élus et fonctionnaires qui pilotent le *Projet des limites de territoire des conseils de quartier et de révision des mécanismes de participation citoyenne*.

Souhaits de Statu Quo

De façon générale, nous trouvons le processus actuel d'élection très bien pensé. Le fait de ne pas nommer les officiers le soir de l'élection permet des décisions réfléchies dans ces engagements importants pour les bénévoles. La simple démarche d'aller chercher 10 signatures semble simple, mais de même, elle prouve que la candidature est réfléchie et que la personne s'engage sincèrement dans la démarche et non sur un coup de cœur. Elle élimine du coup les *NIMBY* (not in my backyard).

Les bons coups

Nous souhaiterions tous la possibilité d'avoir un homme ou une femme supplémentaire s'il y a problème de quorum. La limite de 4 hommes et 4 femmes est un concept important, mais il serait souhaitable que ce soit un peu plus flexible.

Les inquiétudes

Les inquiétudes sur le Projet sont limitées mais assez concrètes.

Trop de monde ?

Selon la nouvelle carte, le conseil de quartier hériterait d'une partie d'Orsainville. Le périmètre urbain étant actuellement en période de développement dans notre secteur, et les axes principaux étant en cours de densification, nous voyons notre population augmenter sans cesse. Nous avons des craintes au niveau de la charge de notre travail bénévole.

Recommencement

Est-ce que les changements nécessiteront de retourner chercher les 300 signatures pour recréer le nouveau Conseil de quartier des Monts ? Nous avons l'énergie de le faire, mais nous sommes concernés par les coûts d'une telle démarche, alors que de tels montants pourraient être utilisés pour des projets utiles à la communauté.

Conclusion et souhaits

- Nous voudrions que le processus actuel d'élection et de nomination demeure.
- Nous souhaiterions un peu plus de flexibilité dans le nombre d'hommes et de femmes administrateurs quand des problèmes de quorum surviennent.
- Le nombre de citoyens augmentant, sur notre territoire qui serait agrandi, nous préoccupe.
- Le recommencement de la création d'un conseil de quartier nous préoccupe également par sa lourdeur et par ses coûts potentiels.